

2nd tour des municipales : les communistes mobilisés pour gagner !

Ce dimanche 15 mars, les Français et les Françaises se sont exprimés par leurs votes. Ils doivent être entendus.

Leur abstention, la plus forte au scrutin municipal de ces dernières décennies hors crise sanitaire, montre l'ampleur de la crise de la démocratie qui appelle de profonds changements de politique pour répondre à leurs attentes.

Cette crise appelle plus que jamais une rupture avec les politiques d'austérité, une nouvelle République sociale, laïque et démocratique et une nouvelle utilisation de l'argent.

C'est une urgence d'autant plus grande que l'extrême droite, qui continue de progresser à ce scrutin, représente un péril mortel pour la République. Cette progression n'est pas une fatalité comme le montrent plusieurs des victoires de notre parti lors de ce premier tour par le large rassemblement des électeurs et électrices. Des victoires qui en appellent d'autres, notamment à Nîmes où la liste de large rassemblement que nous conduisons peut l'emporter dimanche prochain !

À l'issue de ce premier tour des élections municipales, le PCF appelle à amplifier partout en France les rassemblements qui permettront de battre l'extrême droite et la droite, dont le glissement idéologique s'accroît.

Les maires PCF et apparentés remportent dès ce premier tour des centaines de communes dont au moins 72 communes de plus de plus de 3500 habitants.

Parmi elles, Saint-Amand-les-Eaux (59) est remportée au 1er tour par Fabien Roussel ainsi que Tergnier (02), Port-de-Bouc, Septèmes-les-Vallons (13), Ploufragan (22), Boulazac-Isle-Manoire (24), Saint-Martin d'Hères (38), Tarnos (40), Saran (45), Raismes (59), Montataire (60), Avion, Méricourt (62), Allonnes (72), Dieppe, Oïssel, Saint-Etienne du Rouvray (76), Mitry-Mory (77), Limay (78), Saint-Junien (87), Grigny (91), Bagneux, Gennevilliers (92), Fontenay-sous-Bois, Montreuil, Tremblay-en-France (93), Bonneuil-sur-Marne (94). Ces résultats montrent la capacité de rassemblement de nos listes. Des maires communistes sont néanmoins battus dès ce premier tour, nous saluons leur engagement au service des habitantes et des habitants, partageons leur déception, et nous poursuivons avec eux les luttes sociales et démocratiques dont le pays a besoin.

Dans de nombreuses autres communes, plusieurs centaines des listes que nous conduisons seront présentes au second tour.

C'est notamment le cas à Martigues (13), Vierzon (18), Échirolles (38), Châlette-sur-Loing (45), Douchy-les-Mines, Somain (59), Lillers (62), Cabestany (66), Vénissieux (69), Champs-sur-

RÉPUBLICAINES LES LANDES

HEBDOMADAIRE DE LA FÉDÉRATION LANDAISE DU P.C.F.



S.A.R.L. « LES LANDES RÉPUBLICAINES »

7 rue Frédéric Bastiat – BP34

40001 MT DE MARSAN Cedex Tél. 05.58.46.41.41

Directeur de la publication : Alain BACHE

e-mail : landes.rep@wanadoo.fr Site : <http://pcf40.free.fr>

Abonnement annuel 30€

Imprimé : L.R. MONT-DE-MARSAN

C.P.N° 0728P11523– N° 2544 – Jeudi 19 mars 2026

Marne (77), Corbeil-Essonnes (91), Malakoff, Nanterre (92), Bobigny, La Courneuve, Noisy-le-Sec, Sevran, Stains (93), Chevilly-Larue, Gentilly, Ivry-sur-Seine, Villejuif, Vitry-sur-Seine (94), nous appelons les électrices et les électeurs qui nous ont soutenus au 1er tour et tous les abstentionnistes à se mobiliser massivement en faveur de ces listes dimanche prochain.

Au-delà de ces listes, le PCF est engagé dans des majorités de gauche sortantes.

C'est notamment le cas dans les deux plus grandes villes de France, à Paris et à Marseille. Dans ces villes comme dans toutes les villes où les majorités sortantes sont au second tour, nous appelons à la mobilisation la plus large pour que les listes auxquelles nous participons puissent l'emporter dimanche prochain.■

Quelques résultats dans les Landes

Avec une victoire de nos camarades :

- ◆ Tarnos, Marc Mabillet, maire sortant, l'emporte avec 59,04%
- ◆ Habas, Damien Delavoie, conseiller départemental, gagne avec 58,94%

Sont élus ou réélus comme maires : Sabine Dehez à Carcen-Ponson ; Hélène Cousseau à Lesperon ; Cédric Dartiguelongue à Hauriet.

Dans de nombreuses communes landaises, plusieurs camarades et amis sont élus ou réélus comme maires-adjoints et conseillers municipaux.

La gauche perd à Saint-Paul-Lès-Dax, Dax, Saint-Pierre-du-Mont, Parentis, Soustons...

À Ondres, notre amie Éva Belin arrive en troisième position et a décidé de se retirer sans consigne de vote.

Cinq villes iront au second tour ce dimanche 22 mars :

- ◆ Soorts-Hossegor
- ◆ Capbreton
- ◆ Ondres
- ◆ Moliets
- ◆ Mont-de-Marsan : la liste de gauche menée par Frédéric Dutin est arrivée en tête avec 29,72% des voix suivie par celle de Charles Dayot, maire sortant, de Geneviève Darrieussecq, du candidat RN et de Marsan Citoyen. Faute d'accord entre Dayot et Darrieussecq, il y aura donc une quadrangulaire ce dimanche.■

Non à la mise en bière de la Charte des Nations unies et du droit international !

Qu'est-ce qui peut justifier le terrible silence sur le bombardement au premier jour de l'attaque par l'aviation US (cf. New York-Times, 5 mars 2026) d'une école primaire à Minab en Iran qui a fait plus de 150 morts dont principalement des écolières ? On ne peut l'accepter ! Ce sont systématiquement les peuples qui sont victimes des politiques de violation du droit international !

La Charte des Nations unies établie en 1945 reconnaît l'égalité en droit des peuples et le droit à la souveraineté de tous ses membres. Son article 2.7 précise : « Aucune disposition de la présente Charte n'autorise les Nations unies à intervenir dans des affaires qui relèvent essentiellement de la compétence nationale d'un État ni n'oblige les Membres à soumettre des affaires de ce genre à une procédure de règlement aux termes de la présente Charte. »

Les attaques systématiques contre l'ONU, la Charte des Nations unies et le droit international concourent à la marche à la guerre. Ces attaques sont en réalité des attaques contre la majorité des peuples de la planète et contre le seul cadre de référence mondial et international. Replacer l'ONU, les principes de la conférence de San Francisco et la Charte des Nations unies au centre des relations internationales est nécessaire pour une politique de paix.

Les violations du droit international ne sont pas une nouveauté. Elles sont consubstantielles du stade impérialiste du capitalisme : expédition du canal de Suez en 1956, occupation des territoires palestiniens en 1967 et politique de colonisation par les gouvernements israéliens, occupation de la moitié de Chypre par les troupes turques, etc.

Durant la phase néolibérale de la mondialisation capitaliste, l'impérialisme, étatsunien en tête, profitant du bouleversement des rapports de force internationaux suite à la chute de l'URSS, a cherché à asseoir sa domination en utilisant les fameuses et fumeuses théories relatives au « droit d'ingérence », « droit d'ingérence humanitaire », « guerre humanitaire », « guerre préventive », contraires à la Charte des Nations unies et au droit international. Cela a provoqué des désastres en chaîne dans plusieurs régions du monde. C'est le cas au Moyen-Orient, après l'invasion de l'Irak en 2003, qui a provoqué des centaines de milliers de morts, déplacé des millions de personnes et ouvert un cycle de violences dont l'émergence de Daech fut l'une des expressions les plus tragiques. Également en Libye, où l'intervention de l'OTAN franco-britannique en 2011, présentée comme une opération destinée à « protéger les civils », a semé le chaos dans le pays mais également dans le Sahel. Derrière les proclamations humanitaires, ce sont des sociétés entières qui ont été disloquées, laissant derrière elles des villes détruites, des peuples déplacés et un ordre



international profondément discrédité. L'intervention en Libye de 2011 est une des ruptures majeures de l'ordre international et l'un des points de départ du basculement du monde.

L'invasion de l'Ukraine décidée par le régime russe en février 2022 viole frontalement le droit international et le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. Ses causes profondes sont la chute du système

sécuritaire européen du fait de l'expansion de l'OTAN vers l'Est, le non-respect des Accords de Minsk et le non-règlement de la guerre à l'Est de l'Ukraine depuis 2014. À raison, les condamnations sont sans appel.

On déplore et condamne fermement, en miroir, l'absence de réaction sur le génocide à Gaza par le gouvernement d'extrême droite israélien de Benyamin Netanyahu, alors qu'un mandat d'arrêt de la CPI est prononcé à son encontre. Alors que ce gouvernement suprématiste sème le chaos dans toute la région, aucune sanction n'est prise contre lui. L'attaque de grande échelle contre le Liban et les crimes de guerre qui y sont commis par l'armée israélienne ne suscitent guère de réaction. La suspension de l'accord d'association UE-Israël tant que le gouvernement israélien ne respecte pas le droit international est toujours une bataille à mener. Le deux poids, deux mesures est une honte !

L'émergence de puissances moyennes, faisant prévaloir leurs intérêts propres, piétinent également le droit international. C'est le cas par exemple des régimes réactionnaires du Golfe, partenaires des USA et agissant également en autonomie. Dans un silence total en Occident, les Émirats arabes unis soutiennent les « Forces de réaction rapide » au Soudan, où se produit, selon l'ONU, la pire catastrophe humanitaire mondiale, avec 15 millions de déplacés, des meurtres, des massacres, des viols quotidiens, pour se disputer les ressources minières et hydrauliques, mais également la position stratégique du Soudan. L'intervention saoudienne (depuis 2015) et émiratie au Yémen, pour contrôler les accès à la mer Rouge, est également une violation du droit international.

L'attaque massive orchestrée par les gouvernements extrémistes israélien et étatsunien en Iran s'inscrit dans la suite macabre d'interventions qui n'ont eu de cesse de semer guerres, chaos, désolations, déplacements, aux quatre coins du monde.

Qu'est-ce qui fait que le droit international est systématiquement attaqué, piétiné, sans que les gouvernements qui décident ces attaques ne ressentent désormais le besoin de se « justifier » ? Entre mentir à l'ONU, comme Colin Powell en 2003, ou dévoyer une résolution de l'ONU comme la France et la Grande-Bretagne pour la Libye en 2011, d'une part, et chercher à faire éclater et à remplacer l'ONU, comme Trump en 2026, d'autre part, une évolution certaine s'est produite. Elle s'explique par le nouveau

régime politique que les fractions dominantes du capitalisme cherchent à faire émerger et à imposer. Leur objectif est de renouer avec une onde expansive du capitalisme, après l'échec de la phase néolibérale. Pour cela, elles ont besoin d'éléments extérieurs, politiques : la guerre. Pour cela, elles prennent aussi directement le pouvoir, comme c'est le cas aux États-Unis. Pour cela, enfin, elles foulent aux pieds tous les cadres internationaux (ONU, Accord de Paris sur le climat, OMS, etc.) et tous les compromis sociaux et démocratiques auxquels l'histoire des luttes du XXe siècle les ont contraintes. Et cela fait des émules. Emmanuel Macron, lors de son discours de l'Île-Longue du 2 mars dernier, a déclaré : « Le champ des règles est un champ de ruines. Et l'animosité ambiante se prête assez peu à la confiance qu'il faut pour rebâtir les normes de sécurité collective. » En se contentant de ce constat, sans rien annoncer pour l'inverser, il concourt à l'enterrement du droit international, alors que les accords de désarmement sont désormais tous démantelés en Europe.

Les discours sur la « mort de l'ONU » sont légion. Comme Gabriel Attal pour qui l'ONU est « essentiellement un guichet humanitaire et une ONG climatique ». Tout est fait pour mettre en exergue son inutilité, mais à nous de nous emparer des principes progressistes de la Charte des Nations unies qui mettent en avant la responsabilité des peuples, donc de chaque citoyen, d'agir pour la paix ; car l'aspiration à la paix entre les peuples est essentielle.

Cela nécessite une action politique. Certes, les Nations unies sont un lieu de pouvoir et d'influences entre puissances. L'impuissance de l'ONU est due aux politiques impérialistes, pas à l'ONU elle-même. Il est important d'appeler à une réforme pour que l'ONU corresponde aux réalités du monde actuel. La France, comme membre permanent du Conseil de sécurité, a les leviers pour agir dans ce sens.

Il existe en effet des bases importantes pour empêcher la mise en bière du droit international. Les agences de l'ONU sont actives et leur rôle est indispensable. Les condamnations de l'attaque israélo-étatsunienne ont été exprimées par plusieurs pays représentant 72 % de la population mondiale, majoritairement les pays du sud global, et soutenue explicitement par ceux représentant 8,2 %. Seuls trois pays européens se distinguent : l'Espagne, la Suède et l'Irlande (source Grand continent, 6 mars). La fin de l'histoire prônée et annoncée par Huntington n'a pas eu lieu. Ce sont des bases pour l'action, pour une politique de paix, qui, depuis la Charte des Nations unies, est un devoir politique. Ce sont des bases pour un autre ordre du monde « basé sur le respect du principe de l'égalité des droits des peuples et de leur droit à disposer d'eux-mêmes » (article 2.1 de la Charte des Nations unies).

Jaurès le disait déjà. Le respect du droit international comme pierre angulaire d'une politique de paix se décline en deux volets : une procédure d'arbitrage selon des règles communes d'une part, et le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, d'autre part. C'est une condition de lutte contre la loi du plus fort, contre les politiques impérialistes de dominations. ■

Le gouvernement porte la responsabilité de l'envolée de la taxe foncière des communes

Bien des propriétaires, d'agents immobiliers et d'associations de propriétaires tiennent pour responsable de l'augmentation de leur taxe foncière leur maire, alors même que 84% des communes n'ont pas augmenté les taux.

Ajoutons à cela la confusion découlant de l'augmentation de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, celle-ci acquittée sur le même avis d'impôt que la taxe foncière sur les propriétés bâties, et difficilement distinguable de cette dernière pour beaucoup de contribuables. Une augmentation qui résulte des besoins croissants et justifiés en matière de gestion des déchets, mais jamais compensés.

Par contre, la revalorisation des bases des impôts locaux, décidée par le gouvernement, a été de +3,4% en 2022, +7,1% en 2023, +3,9% en 2024 et +1.7% en 2025. Quant à la revalorisation 2026, elle s'établira à + 0.8%. Le Gouvernement porte la responsabilité de l'envolée de la taxe foncière des communes. Il faut remonter à 1986 pour trouver un pic équivalent à celui de 2023.

Tout cela dans un contexte où les collectivités ont été réduites à une impuissance fiscale qui se traduit par un dessaisissement du pouvoir de taux : en 1986, 90% des recettes fiscales s'accompagnaient d'un pouvoir de taux, une proportion qui dégringole à 65% en 2018 et 42% en 2021.

La suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales (THRP), s'est traduit par une perte de ressources pour les communes. Suppression de la taxe d'habitation, c'est 17,6 milliards d'euros de baisses d'impôt soit un gain de 7,8 milliards d'euros pour les 20 % des plus aisés ! Cette perte a été compensée depuis 2021 par le transfert aux communes de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB). Cependant, le montant de TFPB départementale transféré n'est pas automatiquement égal au montant de la ressource de taxe d'habitation perdue par la commune. Et enfin, la suppression de la CVAE pour 14 milliards d'euros au moins.

Les sénateurs communistes proposeront à nouveau lors des prochains temps budgétaires que la Dotation Globale de Fonctionnement, soit indexée sur l'inflation. Pour les sénateurs communistes, il est inacceptable que les bases de la taxe foncière soient déterminées dans les conditions du marché locatif qui avait cours au 1er janvier 1970. C'est pourquoi, ils mènent régulièrement bataille pour que le gouvernement conduise une révision des bases. Ça leur a été refusé en 2023 par 49-3.

Si les prochains élus.e.s locaux veulent que les collectivités continuent d'innover et d'être utiles, ils et elles devront mettre à leur agenda la lutte pour restaurer l'autonomie fiscale et financière des collectivités. Le mandat sera également marqué par la lutte pour sortir des politiques d'austérité qui accélèrent les inégalités d'accès aux services publics. ■

Les 17 et 18 avril, Fête Huma de Perquie

Cette année elle se déroulera sur le thème : « **Pour des jours heureux en France et dans le Monde** ».

Dans le contexte politique international et français, après les élections municipales et dans le cadre de la préparation du congrès du PCF, cette 15^{ième} fête constituera un évènement politique important. Ce rassemblement politique et festif, les militants communistes du secteur, le préparent en s'adressant largement aux populations, aux salariés.

Préparation qui s'inscrit concrètement dans la démarche du « **pacte d'avenir de la France** » proposé par le PCF.

Un pacte qui favorise le débat et l'action du monde du travail dans sa diversité car il n'y aura pas de changement politique en sa faveur si celui-ci ne prend pas en main ses affaires.

Programme :

Vendredi 17 avril 18h30 débat public : « Liberté des peuples, Souveraineté des Etats, Paix,

Respect du droit international » avec **Daniel Salhorgne**, Président du



Mouvement de la Paix des Landes et **Leila**

Moussavian-Huppe,

membre du secteur de politique extérieure du

PCF en charge du Proche et Moyen-Orient



Samedi 18 avril 10h débat public : « Pour des territoires ruraux vivants :

Renouveau industriel et agricole, services publics, transition écologique » avec **Véronique Mahé**,

responsable nationale à la vie du PCF, conseillère régionale des Pays de Loire.



Apéritif et repas vendredi soir (12€ tout compris)

Apéritif puis repas samedi midi (prix repas 16€)

S'inscrire rapidement (pour des questions d'organisation) auprès de : Béatrice Désolé

06.86.20.21.84 ou Christian Duprat 06.83.22.69.81

Possibilité de laisser un message ■

TRISTE SALON AGRICOLE

Je comprends pas maman, que ça t'affole/ C'qu'on mange à la cantine de l'école/ Ils l'ont bien précisé, tout est pulvérisé/ Traité, piqué, aseptisé, ça peut pas nous peser/ Crois-moi qu'avec toutes ces vitamines/ Le chlorate et la pénicilline/ Qu'y a dans les épinoches/ Et les chipolatas/ Y a pas un astibloche/ Qui viendrait y faire sa casbah [] C'est bon pour la santé ohé/ Tous ces produits traités ohé/ Ma p'tite maman si j'ai mal au bide/ Faut pas t'inquiéter [] Bien sûr c'est bizarre que je sois tout pâle/ Avec les couleurs de ce qu'on avale/ Le jambon blanc est bleu et le bleu d'Auvergne est rouge/ Les pieds du pion sont verts/ Et le camembert est bleu blanc rouge/ Y a un p'tit goût sur dans la choucroute/ Pour moi quand c'est sûr c'est qu'y a pas de doute/ Paraît que c'est vachement bon/ Pour avoir les cheveux longs/ Nous qu'est-ce qu'on devrait avoir comme plumes/ Avec toute cette écume [] C'est bon pour la santé ohé/ Tous ces produits traités ohé/ Ma p'tite maman si j'ai mal au bide/ Faut pas t'inquiéter [...] Question de la bidoche y a rien à redire/ Tout ce qui est pas aux granulés, on le vire/ Le directeur est formel/ Il dit que ça serait mortel/ Si tout d'un coup comme ça on bouffait des trucs naturels/ Tout ce qui est douteux, y fait le sacrifice/ Il l'envoie aux viques dans les hospices/ Ça part dans les casernes, aux cuisines des prisons/ Ça y a suffit d'une fois qu'ça y a fait crever ses cochons [] C'est bon pour la santé ohé...

Extrait de «C'est bon pour la santé» par Pierre Perret (né le 09/07/1934 à Castelsarrasin). Au salon international de l'agriculture qui s'est déroulé du 21 février au 1er mars 2026 Porte de Versailles à Paris on a pas pu «caresser le cul des vaches» comme il est de tradition en campagne électorale des 15 et 22 mars pour les municipales et quand se profilent les candidatures aux présidentielles de 2027. La Dermatose nodulaire contagieuse bovine (ou DNC, maladie virale strictement animale non transmissible aux humains qui n'affecte que les bovins, buffles et zébus) qui sévit dans l'hexagone avec l'abattage des troupeaux infectés où censés l'être, aura donc sacrifié la présence de nos sympathiques ruminants dans les allées célébrissimes du salon de l'agriculture. Les prétendants électoralistes dont la notoriété tend trop souvent à occulter les paysans qui sont quotidiennement à l'ouvrage de la terre et de l'élevage, devront se contenter d'admirer chèvres, cochons et volailles en dégustant jambons œufs et fromages sans oublier «le coup de l'étrier» (le petit verre qu'on boit avant de partir). Les plaintes et revendications des professions paysannes à la peine s'expriment. En cause justement, les «programmes d'ajustements structurels», de «concurrence libre et non faussée» qui s'appuient sur les traités injustes où le profit capitaliste domine sur le revenu paysan, la sécurité alimentaire, environnementale, le bien-être animal. Le Mercosur, alliance économique fondée en 1991 par le traité d'Asunción qui réunit le Brésil, l'Argentine, l'Uruguay, le Paraguay, ainsi que la Bolivie, fonctionne comme une union douanière dont l'ambition est de garantir la libre circulation des biens, des services et des capitaux entre ses membres. C'est le grand sujet du moment qui induit la nocivité des politiques libérales au niveau international et national. Cela pose la question des échanges dans l'esprit des nations libres et associées comme le préconise le PCF, plutôt que de concurrences au profit d'une minorité capitaliste contre l'intérêt des producteurs et des populations. Le risque est immense en France et dans le monde avec la disparitions accentuée d'une agriculture paysanne au profit de «fermes-usines» destructrice de biodiversité et de sécurité alimentaire. Tots amasses dab nòstes paisans (tous ensemble avec nos paysans). ■

Roger La Mougne

SOUSCRIPTION

Nom.....Prénom.....

ADRESSE.....

CP..... VILLE.....

Je fais un don de € au PCF

Libeller le chèque à l'ordre de :

« **ADF-PCF40** »

BP34, 40001 MONT-DE-MARSAN Cedex

Conformément à la loi, un reçu ouvrant droit à une réduction d'impôt vous sera adressé (uniquement pour les dons en chèques).